

Assemblée communale 2 mai 2011

Présidence: Monsieur Stéphane Sudan, Syndic

Présences: 61 citoyennes et citoyens actifs

Scrutateurs : Madame Erika Gremion et Messieurs Olivier Plancherel, Bernard Comte, Pierre Clerc et Claude Dafflon

Monsieur Stéphane Sudan, Syndic, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes à cette Assemblée, dont le sujet principal sera la présentation des comptes 2010 du Foyer de « La Rose des Vents » et de la Commune de Broc, ainsi que les différents points habituels concernant la nouvelle législature 2011/2016.

Il relève la présence de la presse, en la personne de Madame Sophie Roulin, pour le journal « La Gruyère », et tient à excuser Monsieur Bernard Raboud.

Madame Anette Leuzinger, Secrétaire communale, rédigera le procès-verbal. De plus, en vertu de l'art. 2 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, la présente séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

Monsieur le Syndic ajoute que toutes les personnes peuvent participer comme pouvoir législatif, à l'exception de Madame Anette Leuzinger.

## CONVOCATION - TRACTANDA

Monsieur le Syndic relève que l'Assemblée a été régulièrement convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n° 15 du 21 avril 2011, une convocation adressée par un tous-ménages et un avis aux piliers publics. Les tractanda sont les suivants :

1. **Procès-verbal du 29 novembre 2010** (ne sera pas lu, étant publié dans la « Vie Brocoise » no 1/2011 ; il est en outre à disposition auprès du Secrétariat communal, art. 13 RE, et publié sur le site Internet [www.broc.ch](http://www.broc.ch))
2. **Comptes 2010** - Rapports de la Commission financière et de l'Organe de révision
  - 2.1. Foyer La Rose des Vents
  - 2.2. Commune de Broc
3. **Législature 2011/2016 :**
  - 3.1. **Présentation de l'Exécutif communal**
    - 3.1.1. les Conseillers
    - 3.1.2. leur dicastère
  - 3.2. **Election des membres**
    - 3.2.1. de la Commission financière (art. 10 LCo)
    - 3.2.2. de la Commission d'aménagement (art. 36 LATeC)
    - 3.2.3. de la Commission des naturalisations (art. 34 Loi modifiant la LDCF)
  - 3.3. **Demande d'autorisation pour transactions mobilières et immobilières pour un montant maximal de Fr. 200'000.-**
  - 3.4. **Mode de convocation des Assemblées communales**

#### 4. Divers

L'ordre du jour ne soulevant aucune question, la séance aura lieu selon les tractanda proposés et acceptés.

#### 1. PROCES-VERBAL

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 novembre 2010 ne sera pas lu, étant publié dans « LA VIE BROCOISE » n° 01/2011 ; il est en outre à disposition auprès du Secrétariat communal, conformément à l'article 13 RE, et aussi publié sur le site Internet communal, [www.broc.ch](http://www.broc.ch).

Son contenu ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve, par main levée, à l'unanimité. Des remerciements vont à son auteure, Madame Anette Leuzinger, pour sa rédaction.

#### 2. COMPTES 2010 - RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIERE ET DE L'ORGANE DE REVISION

##### 2.1. FOYER LA ROSE DES VENTS

Monsieur le Syndic relève que les comptes 2010 du Foyer se sont bouclés avec un surplus de recettes de quelque Fr. 28'000.-, soit dans les limites que prévoyait le budget correspondant. Cette situation profitable a, en outre, permis de provisionner certaines charges en relation avec l'exploitation de l'institution et en considérant également différentes perspectives quant à des investissements futurs. Son bon équilibre financier est le fruit d'une gestion dynamique et rigoureuse.

Il donne la parole à Monsieur William Horner, Conseiller communal responsable des finances, pour la présentation détaillée des éléments du Compte de fonctionnement et du Bilan.

Pour ce qui est des **Soins**, (coût total Fr. 3'159'000.-) le résultat est équilibré, vu que la totalité des charges salariales et sociales du personnel soignant est financée par la LAMal et les taxes couvrant les frais d'accompagnement. Des prestations complémentaires et subventions cantonales sont octroyées aux résidents ne pouvant financer le coût du séjour par leurs propres ressources.

En ce qui concerne le **Socio-hôtelier**, les Taxes d'hébergement - progression de 1.1% à fin 2010 par rapport à 2009 - n'augmentent pas dans la même proportion que les charges (plus 2.6% pour les deux mêmes périodes). Cette dichotomie entraîne un déficit de l'ordre de Fr. 25'000.- pour 2010. Il est cependant utile de relever la très bonne maîtrise de l'ensemble des coûts de ce secteur, notamment en matière de salaires. Les Taxes d'hébergement, fixées par le Conseil d'Etat pour 2010, sont tarifées de Fr. 98.- à Fr. 101.- par jour, suivant les degrés de dépendance. Pour les 15'625 journées décomptées en 2010, la moyenne quotidienne pondérée s'est élevée à Fr. 100.30. Au 31 décembre 2010, 12.34 personnes (équivalent plein temps) étaient affectées au Socio-hôtelier contre 12.83 personnes cinq ans auparavant.

Il a été facturé aux communes en 2010, selon la provenance des résidents, Fr. 15.05 par jour ou Fr. 16.25 si la personne vient d'un autre district. Pour les Fr. 239'805.- facturés au 31 décembre 2010, la Commune de Broc a supporté un coût de Fr. 95'206.-, soit à peine le 40 % de la totalité, ce qui représente également la relation entre les résidents brocois et ceux de l'extérieur.

On peut relever que les **Salaires et charges sociales** de l'ensemble du Foyer s'élèvent à Fr. 8'163.- par mois et par lit ; l'augmentation par rapport à 2009 est due, en matière de soins, à l'accroissement des cas lourds. Cette évolution se retrouve dans l'effectif global du personnel soignant, ainsi que dans le nombre de collaborateurs par lit. Quant au taux d'occupation, il reste élevé et tout de même proche de 100 %.

Le récapitulatif des trois secteurs (Soins, Socio-hôtelier, Financement) révèle que le résultat global 2010 est bon. Il permet de provisionner des montants dans la perspective de renouvellement et d'investissements nécessaires. En cumulant le « Résultat intermédiaire » et les « Amortissements », il se dégage une marge d'autofinancement de près de Fr. 200'000.-.

Pour ce qui est du Bilan, l'importance des liquidités est due à des mouvements de fin d'année. Plus significatif par contre est le total des « Actifs circulants » dont la somme est pratiquement identique durant les trois années de comparaison. De façon générale, on peut considérer le Bilan comme sain et bien équilibré, opinion partagée par la Fiduciaire qui a contrôlé les comptes.

Monsieur Paul Ruffieux relève que la présentation au beamer est peu lisible. Monsieur le Syndic lui répond qu'il sera étudié une solution plus adéquate pour la prochaine Assemblée, afin que la projection soit meilleure.

Il donne ensuite la parole à Monsieur Jacques Chassot, Président de la Commission financière, qui annonce le préavis positif de ladite commission pour ces comptes 2010 et propose à l'Assemblée de les accepter.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, les comptes 2010 du Foyer de « La Rose des Vents », présentant un résultat positif de Fr. 28'312.-, sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

## **2. COMPTES 2010 - RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIERE ET DE L'ORGANE DE REVISION**

### **2.2. COMMUNE DE BROCC**

Monsieur le Syndic relève que l'exercice 2010 s'est finalement révélé meilleur que ne le prévoyait le budget correspondant. En outre, des produits en relation avec des ventes de terrains ont permis d'affecter les bénéfices réalisés à des amortissements supplémentaires de l'ordre de Fr. 550'000.-. Ainsi, la situation financière générale a continué à s'améliorer et ceci malgré une régression importante et inquiétante des impôts des personnes physiques, lors des deux dernières années. Diverses analyses présentées tout à l'heure soulignent le respect des normes budgétaires, respect auquel l'Exécutif accorde beaucoup d'attention.

Il donne la parole à Monsieur William Horner, Conseiller communal responsable des finances, pour la présentation détaillée des éléments du compte de fonctionnement et du Bilan.

Le **Tableau général des revenus**, totalisant Fr. 8'244'000.- pour l'année 2010, laisse apparaître un accroissement de ceux-ci, tant en se référant au budget que par rapport à 2009.

Pour ce qui est du **Tableau général des charges**, dont l'ensemble s'élève à Fr. 8'318'000.- pour 2010, ces dernières semblent progresser d'une manière importante par rapport au budget et aux comptes 2009 ; des éclaircissements en ce qui concerne l'impact des amortissements extraordinaires sont données dans la suite des analyses.

La projection des **Salaires et charges sociales**, coût total pour 2010 Fr. 1'315'000.-, fait apparaître une augmentation par rapport à 2009 de quelque 6 %. Divers éléments sont à l'origine de cette évolution : un apprenti engagé comme employé au Service des forêts, un accroissement du travail de conciergerie dû à l'exploitation des installations abritant la deuxième école enfantine, l'effet de l'ajustement des salaires selon l'échelle du Canton.

Quant aux **Charges liées totales**, qui se montent pour 2010 à Fr. 3'906'000.-, en ne progressant que de 3 % par rapport à 2009, elles consomment tout de même à elles seules 90 % de l'apport de l'impôt direct des personnes physiques. Ce n'est qu'à partir de l'année 2011 que le volume de ces charges sera compensé, de manière favorable pour Broc, par les effets de la nouvelle péréquation financière.

Pour leur part, les **Charges liées cantonales** 2010, coût total Fr. 2'171'000.-, sont conformes au budget, mais supérieures de quelque 5 % comparées à 2009.

Il est fait pratiquement le même constat pour les **Charges liées des associations de communes** (Fr. 1'419'000.- pour 2010) soit : conformité avec le budget et progression de 2 % par rapport à 2009. Toutefois il faut s'attendre pour 2011 à une progression importante du coût du Réseau santé et social de la Gruyère, notamment par le fait de la réduction des périodes d'hospitalisation se reportant sur les soins à domicile et l'accroissement de l'aide sociale, conséquence des restrictions prévues par la loi sur le chômage. Bien qu'il s'agisse d'un poste mineur, Fr. 26'000.- pour 2010, le coût du Service des ambulances du Sud reste stable alors que les interventions ont augmenté de 34 % entre 2005 et 2010 ; un bel exemple de gestion.

Dans le domaine des **Charges diverses engagées**, la globalité des coûts, soit Fr. 316'000.- pour 2010, est inférieure à 2009 et plus élevée que le budget. On peut remarquer que la prise en charge des primes d'assurance maladie atteint bientôt Fr. 100'000.-. Depuis 2007, le Canton rembourse la Commune pour la part correspondant à l'assurance de base. Le montant rétrocédé en 2010, Fr. 75'000.-, se trouve inclus dans les « Recettes diverses ».

La charge nette de la **Piscine**, pour 2010 Fr. 82'000.-, reste dans des normes habituelles.

Les mêmes commentaires concernent également le coût 2010 (Fr. 542'000) du service de l'**Edilité**.

Quant à l'**Approvisionnement en eau**, il s'est dégagé en 2010 un excédent de recettes de Fr. 44'000.- ; ainsi, le solde de la réserve est porté à Fr. 187'000.- au 31 décembre 2010. Dès 2011, le poste « Achats d'eau » est remplacé par un émolument annuel de Fr. 24'000.-, correspondant à un droit contractuel pour l'approvisionnement de secours ; le garant est EauSud SA, fournisseur jusqu'à la mise en fonctionnement du réseau autonome.

Le secteur de l'**Epuration des eaux** se solde en 2010 par un excédent de charges de Fr. 49'000.- ; cette somme est compensée par un prélèvement sur la réserve qui se monte ainsi au 31 décembre 2010 à Fr. 244'000.-. Par rapport à 2009, une diminution des recettes provenant des taxes est constatée due principalement à une facturation intervenue plus tôt dans le temps (la compensation s'effectuera lors de la période suivante) et à la comptabilisation d'un amortissement extraordinaire, soit la deuxième et dernière tranche du coût de l'étude en liaison avec des contrôles de canalisation et des possibilités d'infiltration.

Le déficit 2010 de la **Déchetterie** se monte à Fr. 14'000.- ; l'amélioration par rapport à 2009 provient d'une diminution des charges grâce à des effets de rationalisation, et le produit de quelques ristournes occasionnelles.

L'exploitation des **Forêts**, en 2010, donne un résultat pratiquement équilibré. De nombreux facteurs pas toujours prévisibles interviennent dans ce domaine : intensité des abattages, conditions atmosphériques, importance des subventions.

Concernant l'**évolution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques** qui a fait l'objet d'une réflexion approfondie, elle devient préoccupante. Constatant une stagnation du produit de cet impôt depuis 2007, l'ensemble des éléments disponibles en ce qui concerne les deux dernières périodes de taxation définitives, soit les années 2008 et 2009, ont été parcouru en profondeur. En comparant individuellement les quelque 1'600 avis de taxation de ces deux années, une à une, les diminutions de plus de Fr. 2'500 (cote cantonale) ont été analysées. Il a été notamment constaté : de nombreux arrêts ou des réductions d'activité, des diminutions de revenu imposable pour des indépendants ou, parfois suite à des travaux de rénovation et des départs de contribuables supérieurs aux arrivées ; cet aspect est sensible en 2008 puisque le déficit fiscal de Fr. 128'000.- n'a pas pu être résorbé par la suite, entraînant un effet « escalier » négatif se répercutant sur les années suivantes. Par ailleurs, la levée des oppositions concernant le développement de la Côte-Sud, zone contiguë au secteur des Chenevières, est toujours attendue avec beaucoup d'impatience ; ce développement est, sans conteste, synonyme d'arrivées de nouveaux contribuables. En outre, les différents rabais fiscaux adoptés ces dernières années au niveau cantonal se sont peu à peu répercutés sur le calcul du revenu imposable.

Selon les statistiques cantonales, l'impôt sur le revenu des personnes physiques devait progresser de 7.1 % de 2006 à 2009. A Broc, cet impôt a, par contre, régressé de 0.9 %, d'où pour la seule année 2009 un malus théorique de près de Fr. 300'000.-.

En comparant le rôle des contribuables par tranche d'âge, la situation 2009 révèle que la force de travail attendue, après les années de formation, quitte le territoire communal, pour cependant revenir plus tard. Ce phénomène est également un facteur influençant négativement les apports fiscaux.

Une autre analyse a révélé que, lors de la taxation 2009, 548 contribuables payaient annuellement moins de Fr. 500.- d'impôt cantonal, soit environ le tiers du total des contribuables. Parmi ceux-ci, 370 contribuables faisaient partie de la catégorie des travailleurs (entre 25 et 65 ans). En 2008, ils étaient au nombre de 461 à payer moins de Fr. 500.-. Rien n'est donc rassurant.

Pour conclure, le futur est conditionné à la fois par l'évolution des revenus imposables et par l'arrivée de nouveaux citoyens, tout en sachant qu'une augmentation de population n'a pas toujours pour corollaire direct une augmentation de personnes contribuant à la fiscalité. En observant le développement de la population résidente de 2007 à 2010, il est particulier de relever : une stagnation du nombre de Suisses, un accroissement de 8.3 % du nombre de titulaires de permis C (imposés au régime ordinaire), une progression importante (+ 57.0 %) d'étrangers payant l'impôt à la source. En totalité, la population résidente a augmenté de 109 personnes, soit 5.0 % en quatre ans. L'intérêt pour les nombreuses constructions en cours et la situation de la taxation de l'année 2010 vont constituer des indicateurs clés pour avoir, en fin de cette année 2011, une vision de notre capacité financière pour les années futures.

En ce qui concerne le **résultat 2010 des Impôts** totalisant Fr. 5'999'000.-, le « décrochement » du produit généré par l'imposition des personnes physiques est donc confirmé dans les chiffres ; divers autres impôts ou droits de mutation compensent quelque peu l'effet négatif constaté ci-avant.

En matière de **Frais financiers**, représentant une charge totale de Fr. 1'248'000.-, le coût des intérêts est provisoirement en diminution, et cela en attendant la prise en compte des frais inhérents aux nouveaux investissements ; cette charge totale est influencée par les amortissements supplémentaires.

Le secteur **Patrimoine** laisse à fin 2010 un excédent de recettes de l'ordre de Fr. 20'000.-. La situation de l'**Endettement** s'améliore nettement dans sa structure en raison principalement des derniers résultats positifs générant des surplus monétaires, auxquels s'ajoutent les remboursements réguliers des dettes contractées. Ainsi, l'endettement lié aux besoins en trésorerie à court terme a régressé de plus de 30 % depuis 2007 et celui se rapportant au long terme diminue d'environ 40 %. Une évolution positive est également constatée pour les dettes en relation avec les équipements communaux, ceux-ci enregistrant une amélioration de 18 % depuis 2007. Bien que totalisant Fr. 9'673'000.- au 31 décembre 2010, en progression de 5 % dans sa globalité comparé à 2007, il faut se rappeler que le poids des dettes (près de 30 % du total) en liaison avec l'autonomie en eau, est entièrement financé par le prix facturé aux consommateurs.

L'**Apport monétaire** (Cash Flow ou Marge d'autofinancement) de l'exercice 2010 se monte à Fr. 981'000.-, ce qui a permis notamment de moins utiliser le crédit bancaire ; cet apport était également d'un million de francs en 2009.

Le **Récapitulatif des résultats**, sorte de synthèse analytique de tout ce qui a été présenté antérieurement, révèle que pour les Revenus, en excluant les produits extraordinaires non budgétisés, le résultat effectif est à 101 % du résultat budgétisé. Pour ce qui est des charges, tout en excluant les amortissements supplémentaires également non budgétisés, le coût global effectif est conforme au budget, même en léger retrait.

Quant au **Bilan** au 31 décembre 2010, les fonds propres se sont renforcés, passant de Fr. 1'143'000.- à fin 2008 à Fr. 1'532'000.- au terme de l'année 2010, soit une amélioration de 34 %. Pour ce qui est des engagements conditionnels, la diminution a pour origine la suppression du cautionnement en faveur de la Centrale Suisse d'Emission, les emprunts contractés auprès de cet établissement étant en voie de remboursement.

En matière d'**Investissements**, il a paru utile pour ces dix dernières années de comparer les coûts budgétisés, soit ceux approuvés par l'Assemblée communale, avec la réalité.

Ainsi, le coût de l'ensemble des investissements budgétisés s'est élevé à Fr. 2'565'000.- pour une charge effective de Fr. 2'536'000.-, ce qui correspond à 99 % du budget, avec une amplitude allant de 107 % à 85 %.

Monsieur le Syndic invite Monsieur Jacques Chassot, Président de la Commission financière, à s'exprimer : il annonce le préavis positif de ladite commission pour ces comptes 2010 et propose à l'Assemblée de les accepter.

Au terme de ce dernier préavis de la Commission financière pour la législature 2006/2011, Monsieur Chassot tient à remercier le Conseil communal in corpore, le Caissier communal, Monsieur Jean-Pierre Leu, la Secrétaire communale, Madame Anette Leuzinger, et les membres de ladite commission pour leur travail et leur collaboration dans les tâches qui lui étaient dévolues. Monsieur le Syndic le remercie pour ses paroles et relève la bonne entente entre la Commission financière et l'Exécutif, pour les cinq années écoulées, qui a toujours souhaité apporter les éléments financiers utiles à cette dernière, dans la transparence.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, les comptes 2011 de la Commune de Broc, présentant un résultat positif de Fr. 27'000.-, sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

### **3. LEGISLATURE 2011/2016**

#### **3.1. PRESENTATION DE L'EXECUTIF COMMUNAL**

##### **3.1.1. LES CONSEILLERS**

Avant de passer à la présentation des dicastères par les Conseillers communaux eux-mêmes, Monsieur le Syndic relève que suite aux dernières élections de ce printemps deux nouveaux Conseillers, soient Monsieur Yan Schorderet et Monsieur Stéphane Philipona, ont rejoint l'Exécutif. Ils ont pris les places de Madame Madeleine Ruffieux et de Monsieur Jacques Pasquier, tous deux ayant décidé de ne pas poursuivre leur mandat.

En effet, après 10 années passées à la tête du dicastère des Affaires sociales, Madeleine Ruffieux, première dame élue au sein de Conseil communal brocois, a décidé de passer la main. Lors de ses nombreuses délégations auprès de notre population, elle a toujours su trouver les mots, écouter, conseiller et tenter de trouver des solutions dans des situations pas toujours évidentes, à la direction d'un secteur qui ne l'est pas moins.

Jacques Pasquier, quant à lui, est entré au Conseil communal en 2006 et a pris en charge le dicastère des Ecoles et des installations sportives. Tout en menant à bon port toutes les tâches dévolues à sa responsabilité, il a participé à de nombreuses commissions intercommunales où il n'a eu de cesse de défendre les intérêts brocois. De plus, de par sa formation financière, il a été souvent impliqué dans la gestion des différents investissements, celui des Eaux en particulier.

Madeleine Ruffieux et Jacques Pasquier ont également fait preuve, pendant cinq et dix ans, d'une collégialité sans faille autour de la table du Conseil communal et ont contribué à la saine ambiance de travail qui y a régné. De chaleureux remerciements leur sont ainsi adressés ; ils recevront encore un témoignage de reconnaissance, de manière plus tangible, lors du traditionnel souper du personnel en fin d'année. Dans cet intervalle, Monsieur le Syndic leur souhaite, au nom du Conseil communal et de la population brocoise, une bonne retraite de ce service à la collectivité communale. Sous les applaudissements de l'assistance, Madeleine Ruffieux et Jacques Pasquier se voient remettre une petite attention.

### **3. LEGISLATURE 2011/2016**

#### **3.1. PRESENTATION DE L'EXECUTIF COMMUNAL**

##### **3.1.2. LEUR DICASTERE**

« L'esprit d'équipe, un modèle pour la société..." disait un entraîneur de football réputé! » s'exclame le Syndic. C'est dans cet esprit de recherche du bien commun et de l'intérêt collectif que le Conseil communal aborde cette nouvelle législature, au service de chacun pour le bien de tous.

Sur la projection de leur photo et du dicastère les concernant, tous les Conseillers présentent en quelques mots les tâches qui leur incomberont pour les 5 ans à venir :

- Stéphane Sudan : Syndicature - Personnel communal - Administration générale - Délégation (représentation de la Commune lors de diverses manifestations à Broc et à l'extérieur)
- Claude Cretton : Vice-Syndicature - Police - Ordre public - Edilité - Feu - Protection civile - Affaires militaires - Embellissement
- Laurent Comte : Forêts - Agriculture - Chalets et pâturages - Lots communaux - Endiguements - Routes alpêtres - Gestion des déchets
- Jacques Genoud : Terrains et équipements - Aménagement du territoire - Constructions - Transports et communications
- William Horner : Finances - Budget et gestion - Economie - Impôts et assurances - Contrôle des prix
- Alain Jan : Adduction d'eau - Epuration - Energie - Cimetière - Piscine (technique)
- Stéphane Philipona : Ecoles - Enseignement et formation - Culture - Sports - Loisirs et tourisme - Installations sportives (fonctionnement), dont notamment l'organisation de l'engagement du personnel durant l'ouverture de la piscine
- Yan Schorderet : Bâtiments communaux - Travaux publics (routes, signalisation et trottoirs)
- Fernand Vial : Affaires sociales - 3<sup>e</sup> âge - Caisse maladie - Assistance publique - Santé publique - Accueil petite enfance

### **3. LEGISLATURE 2011/2016**

Avant de passer à l'élection des commissions financière, d'aménagement et des naturalisations, Monsieur le Syndic précise qu'il est possible de nommer les personnes candidates sans passer par le système du scrutin de liste, selon l'art. 19 de la Loi sur les communes. Suivant une confirmation de Monsieur Maurice Ropraz, Préfet de la Gruyère, les commissions peuvent ainsi être votées en bloc, à main levée, à condition que le nombre exact des membres soit proposé par le Conseil communal, que l'assistance ne propose pas d'autres candidats et qu'aucune personne présente lors de l'Assemblée ne souhaite le scrutin de liste.

#### **3.2. ELECTION DES MEMBRES**

##### **3.2.1. DE LA COMMISSION FINANCIERE (ART. 10 LCO)**

En préambule, Monsieur le Syndic tient à remercier les personnes qui ont fonctionné comme membre de cette commission, lors de la dernière législature, et qui ont décidé de la quitter, soient Messieurs Jacques Chassot, Président, René Gremaud, Secrétaire, et Norbert Schuway en qualité de membre ; des remerciements vont également à Stéphane Philipona

qui, ayant été élu à l'Exécutif, ne peut plus siéger au sein de cette commission.

Dès lors, le Conseil communal propose les personnes suivantes pour cette commission : Messieurs Patrick Bertschy (membre durant la législature 2006/2011), Stéphane Bugnard (en formation à la HEG), Francisco Feijoo (Directeur d'une banque bulloise), Jacques Pasquier (Directeur d'une banque bulloise) et Madame Alexandra Robadey (Cheffe de team dans le domaine financier auprès de La Poste).

La parole n'étant pas demandée, l'élection par les urnes pas sollicitée et aucune suggestion formulée, Monsieur le Syndic soumet la candidature des cinq personnes précitées à l'Assemblée qui s'exprime par main levée et à l'unanimité, adoptant ainsi la proposition du Conseil communal.

### **3. LEGISLATURE 2011/2016**

#### **3.2. ELECTION DES MEMBRES**

##### **3.2.2. DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT (ART. 36 LATEC)**

Monsieur le Syndic débute ce point de l'ordre du jour en adressant des remerciements aux personnes qui ont fonctionné comme membre de cette commission, lors de la dernière législature, et qui ont décidé de la quitter, soient Messieurs Christian Hayoz et François Remy.

Depuis la législature passée, le Conseil communal a décidé de porter au nombre de sept la composition de cette commission pour avoir une plus grande représentativité de la population brocnoise, à savoir cinq personnes externes au Conseil et deux Conseillers soit Jacques Genoud et Alain Jan, nommés par l'Exécutif.

Dès lors, le Conseil communal propose les personnes suivantes pour cette commission : Messieurs Noël Bugnard (membre durant la législature 2006/2011), Paul Corboz (membre durant la législature 2006/2011), Daniel Dématraz (membre durant la législature 2006/2011), Jacques Deschenaux (nouvelle candidature) et Jean-Claude Gendre (nouvelle candidature) ; Messieurs Jacques Genoud et Alain Jan, en qualité de délégués de l'Exécutif.

La parole n'étant pas demandée, l'élection par les urnes pas sollicitée et aucune suggestion formulée, Monsieur le Syndic soumet la candidature des sept personnes précitées à l'Assemblée qui s'exprime par main levée et à l'unanimité, adoptant ainsi la proposition du Conseil communal.

### **3. LEGISLATURE 2011/2016**

#### **3.2. ELECTION DES MEMBRES**

##### **3.2.3. DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS (ART. 34 LOI MODIFIANT LA LDCF)**

Monsieur le Syndic poursuit avec l'élection de la Commission des naturalisations et souhaite remercier les personnes qui ont fonctionné comme membre depuis l'Assemblée communale du 30 novembre 2009.

Dès lors, le Conseil communal propose les personnes suivantes pour cette commission qui reconduisent intégralement leur mandat, à savoir : Mesdames Erika Gremion et Gabrielle Aebischer, ainsi que Messieurs Yves Sudan et Raymond Andrey, Claude Cretton en qualité de délégué de l'Exécutif.

La parole n'étant pas demandée, l'élection par les urnes pas sollicitée et aucune suggestion formulée, Monsieur le Syndic soumet la candidature des cinq personnes précitées à

l'Assemblée qui s'exprime par main levée et à l'unanimité, adoptant ainsi la proposition du Conseil communal.

Avant de clore ce point des tractanda, Monsieur le Syndic remercie les personnes qui ont décidé de mettre au profit de la collectivité leurs compétences et une partie de leur temps libre en assumant un mandat au sein de ces commissions communales. Il invite l'Assemblée à les applaudir en guise de félicitations.

### **3. LEGISLATURE 2011/2016**

#### **3.3. DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRANSACTIONS MOBILIERES ET IMMOBILIERES POUR UN MONTANT MAXIMAL DE FR. 200'000.-**

En accord avec l'article 10 alinéa 2 de la Loi sur les communes, le Conseil communal sollicite, au début de chaque législature, le renouvellement de cette autorisation, et ceci dans le but d'obtenir la compétence de pouvoir procéder à des transactions mobilières et immobilières, à savoir achats, ventes ou échanges dans une limite de compétence donnée. Depuis 1991, celle-ci est limitée à Fr. 200'000.- par année.

Le Conseil communal propose de maintenir cette limite de crédit à ce même montant pour la législature 2011/2016, dans le but de simplifier la procédure administrative des transactions futures.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Syndic soumet cet objet au vote de l'Assemblée qui s'exprime par main levée, à l'unanimité. Il remercie l'Assemblée de la confiance placée en l'Autorité communale par cette décision.

### **3. LEGISLATURE 2011/2016**

#### **3.4. MODE DE CONVOCATION DES ASSEMBLEES COMMUNALES**

Monsieur le Syndic rappelle que lors de la période administrative passée, les moyens de convocation à l'Assemblée communale étaient les suivants : insertion dans la feuille officielle au moins dix jours avant, affichage aux piliers publics et sur Internet, et circulaire tous ménages. Selon l'article 12 de la Loi sur les communes, l'Assemblée doit décider du mode de convocation pour la période 2011/2016 ; à défaut de décision, la convocation individuelle s'applique.

Dès lors, le Conseil communal propose le statu quo.

La parole n'étant pas demandé, Monsieur le Syndic, relevant que le fait de passer de la convocation individuelle au tous ménages permet une économie d'environ Fr. 1'500.-/an, soumet cet objet au vote de l'Assemblée qui accepte par main levée, à l'unanimité.

### **4. DIVERS**

#### **PLANIFICATION FINANCIERE 2012/2016**

Monsieur William Horner, Conseiller communal en charge des finances, indique que la planification financière en question sera présentée à l'Assemblée des budgets 2012, en fin d'année. En effet, l'évolution de la fiscalité des personnes physiques ainsi que différents éléments manquants actuellement seront connus ultérieurement. Ce report de présentation est conforme à la Loi sur les communes qui prévoit l'obligation pour l'Exécutif de porter à la connaissance de l'Assemblée communale dite planification une fois l'an.

## **ASSOCIATIONS ET COMMISSIONS LOCALES**

Monsieur le Syndic poursuit en indiquant que les commissions locales et intercommunales, au nombre de plus de 30, sont à l'heure actuelle en passe d'être toutes reconstituées ; une information précise, lors de la prochaine Assemblée, sur la teneur de celles-ci et leur composition, sera donnée. Ces renseignements seront également accessibles prochainement sur le site Internet communal [www.broc.ch](http://www.broc.ch). Cependant, il faut relever que la Commune de Broc est, d'ores et déjà, représentée dans les comités directeurs des associations intercommunales suivantes :

- Associations des communes pour le CO en Gruyère par Claude Cretton
- Réseau Santé et social de la Gruyère par William Horner, actuellement Président
- Association intercommunale du Comté de Gruyère (AICG) par Alain Jan, actuellement Vice-Président

## **RAMASSAGE DES DECHETS ENCOMBRANTS**

Monsieur le Syndic annonce que le ramassage des encombrants et du vieux papier, agendé annuellement, aura lieu le mercredi 29 juin de 7 heures à 12 heures. Un tous ménages parviendra à la population en temps voulu.

## **CHAUFFAGE A DISTANCE (CAD)**

Monsieur Laurent Comte, en charge du dossier, précise que suite au choix de l'implantation du bâtiment du CAD « En Fulet », la Commune a fait parvenir cet automne un examen préalable aux services concernés de l'Etat. Après six mois d'attente, les divers préavis, dont certains étaient négatifs, ont été rendus. Une séance à Fribourg, par ailleurs très fructueuse, a eu lieu le jeudi 28 avril dernier ; elle avait pour but de connaître avec précision les exigences du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), afin de rendre ce projet réalisable. Dès lors, la mise à l'enquête du projet de la centrale de chauffe et du CAD, en collaboration avec le Groupe E et le bureau d'ingénieur CSD, suivra. En parallèle, une demande de mise en zone d'intérêt public du site susmentionné, qui accueillera la centrale de chauffe, sera adressée au SeCA. Par ailleurs, le Groupe E SA va prochainement prendre contact avec les clients potentiels situés sur le futur réseau ; pour de plus amples renseignements, le numéro à composer est le 026 352 53 04. Pour autant que se déroule normalement, le CAD sera en service dès l'hiver 2012.

Répondant à une question de Monsieur Daniel Dématraz, Monsieur Comte confirme que le CAD englobera les gros consommateurs, tels que l'Hôtel de Ville, et se limitera au centre du village. En effet, une étude de faisabilité avait exclu d'étendre le périmètre du CAD au-delà de ce secteur pour des questions en rapport avec la fourniture et l'achat du bois nécessaire à son fonctionnement.

## **REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL (PAL)**

Monsieur Jacques Genoud, Conseiller communal en charge du dossier, relève que la mise à l'enquête de la révision du PAL a engendré une dizaine d'oppositions, la plupart portant sur des éléments en matière de sauvegarde des bâtiments demandés par le Service des biens culturels. La procédure se poursuivra ces prochaines semaines par la rencontre des opposants, afin de tenter de trouver une réponse à leurs requêtes. Dans le cas où des modifications doivent être apportées aux documents, celles-ci devraient être soumises à une nouvelle enquête publique. Dans le cas contraire, les documents seront transmis à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) pour approbation. Le dossier devrait être approuvé dans un délai d'une année.

En outre, la loi prévoit un effet anticipé des documents dans le sens qu'il est possible de se référer aux nouveaux éléments de la révision du PAL, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition sur l'objet concerné.

Par ailleurs, ayant présidé la Commission d'aménagement lors de la dernière législature, il remercie les membres sortants, Messieurs François Remy et Christian Hayoz, après plusieurs législatures passées au sein de cette commission, et souhaite la bienvenue aux membres nouvellement élus.

## **AUTONOMIE EN EAU - INVITATION A LA POPULATION POUR LA JOURNEE PORTES-OUVERTES DU SAMEDI 28 MAI 2011**

Monsieur Alain Jan, Conseiller communal en charge du dossier, a le plaisir de révéler que les travaux globaux pour l'autonomie du réseau, en matière d'approvisionnement en eau potable, sont arrivés à leur terme. A cette occasion, la population sera invitée à une journée « portes-ouvertes » le samedi 28 mai 2011, afin de visiter les installations assainies et nouvellement créées dans ce projet. Des bus-navettes conduiront les participants aux différents points de visite et un apéritif sera servi au nouveau réservoir de la « Dent », à titre d'inauguration de la fin de ce grand chantier.

La parole n'étant pas demandée par l'Assemblée, il est 21.10 heures lorsque Monsieur le Syndic lève la séance en remerciant toutes les personnes présentes, ainsi que celles qui prennent une part active au bon fonctionnement de la collectivité.

Il s'adresse, sans ce sens, également aux présidents et aux membres des différentes commissions communales, à l'ensemble du personnel communal, de la STEP et du Foyer « La Rose des Vents », ainsi qu'aux membres du Corps enseignant, à l'ensemble du Corps intercommunal des sapeurs-pompiers et aux responsables de la Protection civile, à l'administrateur de « LA VIE BROCOISE », Monsieur Pierre Ammann, et toute son équipe, aux scrutateurs et scrutatrices, à l'huissier communal, Monsieur Philippe Pinget, pour la préparation logistique de l'Assemblée, à la Famille Gil pour la mise à disposition de la salle, et à tous ceux qui œuvrent pour le bien-être de notre village et de notre jeunesse, au travers de leur mandat, auprès de nos sociétés locales et de nos formations politiques.

Il ne manque pas de relever l'entente cordiale régnant entre le Conseil communal et l'Autorité paroissiale, dont il remercie son Président, Monsieur Yves Gremion, ainsi que ses membres, pour leur travail, en y adjoignant Monsieur l'Abbé Jean-Luc Etienne.

Enfin, il remercie chaleureusement ses collègues de l'Exécutif pour leur efficacité et leur disponibilité, et souhaite aux participants à cette Assemblée un bon retour dans leur foyer, ainsi qu'un bel été 2011.

### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC**

Le Syndic :

La Secrétaire :

Stéphane Sudan

Anette Leuzinger